

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 10.06.2020	Heure	Numéro	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à : (obligatoire) ad 20.013
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur les aides à la formation (LAF)		
Contenu : Article 30b (nouveau) <u><i>L'office a qualité de partie, avec tous les droits rattachés à cette qualité, dans toute procédure pénale traitant d'infractions liées à des aides à la formation touchées indûment.</i></u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :